

DECLARATION REACH et EPI

Ref: 11/2025 REACHdecl

Nos produits sont couverts par le Règlement UE 2016/425 Equipements de Protection Individuelle (EPI). Ils ont reçu des Attestations d'Examen UE de Type dans le cadre du processus d'évaluation de conformité module B, délivrées par des Organismes Notifiés européens, pour les EPI utilisés pour les risques de catégories II et III. Ou bien ils ont été testés sur la base de normes harmonisées au Règlement 2016/425 dans le cadre du processus d'évaluation de conformité module A, pour les EPI utilisés pour les risques de catégorie I.

Ainsi, tous nos produits respectent l'annexe II – point 1.2, du Règlement UE 2016/425 :

“Innocuité des EPI :

Absence de risques et autres facteurs de nuisance autogènes

Les EPI doivent être conçus et fabriqués de façon à ne pas engendrer de risques et autres facteurs de nuisance, dans les conditions prévisibles d'emploi”

Tous nos produits sont donc parfaitement conformes à la réglementation concernant les substances interdites soumises à restriction, listées dans l'annexe XVII du Règlement REACH CE 1907-2006, au moment de leur évaluation de conformité.

L'article 33 du règlement REACH, précise l'obligation de communiquer des informations sur certaines autres substances (listées dans la Candidate List) contenues dans des articles :

“tout fournisseur d'un article contenant une substance répondant aux critères énoncés à l'article 57 et identifiée conformément à l'article 59, paragraphe 1, avec une concentration supérieure à 0.1% masse/masse (w/w), fournit au destinataire de l'article des informations suffisantes dont il dispose pour permettre l'utilisation dudit article en toute sécurité et comprenant, au moins, le nom de la substance”

Conformément à l'article 33 du règlement REACH, vous trouverez dans le tableau ci-inclus, la liste des **substances chimiques soumises à déclaration, identifiées pour les produits de notre offre** concernés :

Substances chimiques soumises à déclaration (SVHC) selon l'Article 33 du règlement REACH (“Candidate List” du 25/06/2025).

Jérôme BENOIT
Président Directeur Général

Équipement de protection individuelle

DELTA PLUS GROUP ZAC LA PEYROLIERE – B.P. 140 – 84405 APT CEDEX – France

Tél. : +33 (0) 490 742 033 – Fax +33 (0) 490 743 259 – E-mail : information@deltaplus.fr – <http://www.deltaplus.eu>

S.A au capital de 3.679.364 Euros – RCS Avignon 334 631 868 – SIRET 334 631 868 000 26 – NAF 7010 Z – NTVA Intracommunautaire : FR 36 334 631 868